

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de la Défense nationale

Nous avons vérifié le bilan du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension des Forces canadiennes ») au 31 mars 2006 et les états du bénéfice net et du bénéfice net cumulé d'exploitation et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons, qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes que nous avons relevées au cours de notre vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes aux dispositions applicables de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, selon le cas, de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent, ainsi qu'à tout règlement administratif d'Investissements PSP.

Deloitte & Touche LLP

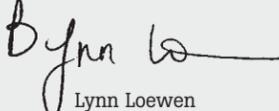
Comptables agréés
Toronto (Ontario)
Le 28 avril 2006

BILAN

Au 31 mars 2006

(en milliers de dollars)	2006	2005
ACTIF		
Placements (note 2)	5 699 169 \$	3 964 971 \$
Encaisse	22	-
Autres actifs	733	486
TOTAL DE L'ACTIF	5 699 924 \$	3 965 457 \$
PASSIF		
Passif lié à des placements (note 2)	71 282	-
Créditeurs et charges à payer	6 768	2 030
Somme à verser au Compte du régime de pension de la Fonction publique (note 5a)	3 124	2 071
	81 174	4 101
ACTIF NET	5 618 750 \$	3 961 356 \$
Bénéfice net cumulé d'exploitation	1 398 309 \$	568 650 \$
Transferts de fonds cumulés	4 220 441	3 392 706
ACTIF NET	5 618 750 \$	3 961 356 \$

Au nom du conseil d'administration :


Lynn Loewen

Administratrice et présidente du Comité de vérification et des conflits

ÉTAT DU BÉNÉFICE NET ET DU BÉNÉFICE NET CUMULÉ D'EXPLOITATION

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)	2006	2005
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	121 548 \$	90 410 \$
Gains réalisés, montant net	495 456	95 773
Variation de la plus-value non réalisée des placements	228 867	92 442
	845 871	278 625
CHARGES		
Charges d'exploitation (note 5b)	8 056	4 348
Frais de gestion de placement externe	8 156	2 955
	16 212	7 303
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	829 659	271 322
Bénéfice net cumulé d'exploitation au début de l'exercice	568 650	297 328
Bénéfice net cumulé d'exploitation à la fin de l'exercice	1 398 309 \$	568 650 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)	2006	2005
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 961 356 \$	2 969 369 \$
Transferts de fonds (note 3)	827 735	720 665
Bénéfice net d'exploitation	829 659	271 322
Augmentation de l'actif net au cours de l'exercice	1 657 394	991 987
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	5 618 750 \$	3 961 356 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir les cotisations aux régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada sur les marchés financiers.

La caisse de retraite des Forces canadiennes a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite des Forces canadiennes dans le Compte du régime de pension des Forces canadiennes d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP tient un registre des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les cotisants en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis de manière que soit obtenu un rendement maximal sans risque de pertes injustifié, compte tenu des besoins en matière de financement, des politiques et des exigences de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

1 Sommaire des principales conventions comptables

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales en propriété exclusive en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ni de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension des Forces canadiennes. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

La présentation des présents états financiers diffère de celle de l'exercice précédent, les renvois aux « Fonds PSP » ayant été supprimés selon la présentation de l'exercice considéré. De plus, l'état du portefeuille de placements qui comprenait les « Fonds PSP » a été remplacé par la note 2 a) qui détaille le portefeuille de placements par classes d'actif en donnant la juste valeur et le coût des placements sous-jacents détenus par Investissements PSP.

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Évaluation des placements

Les placements effectués dans chaque classe d'actif sont inscrits à la date d'opération et sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond à une estimation du montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements effectués dans les caisses en gestion commune est établie en fonction de la valeur des parts, laquelle est déterminée selon le cours du marché ou selon une autre méthode généralement reconnue d'évaluation des titres sous-jacents.

Constataion du revenu

Le revenu de placement a été réparti proportionnellement en fonction de la valeur de l'actif détenu par le Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession des placements, la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la fin de l'exercice, les intérêts créditeurs et les dividendes, ainsi que le bénéfice net d'exploitation issu des placements immobiliers privés. Ces éléments qui composent le revenu comprennent les distributions connexes des caisses en gestion commune et des sociétés en commandite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

1 Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite des Forces canadiennes sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers a exigé que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus et des frais de placement ainsi que de l'information par voie de notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2 Placements

a) Portefeuille de placements

Au 31 mars, le portefeuille de placements se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2006		2005	
	JUSTE VALEUR	COÛT	JUSTE VALEUR	COÛT
CLASSE D'ACTIF				
Actions de marchés mondiaux développés				
Actions canadiennes	1 902 816 \$	1 640 080 \$	1 588 060 \$	1 315 515 \$
Actions américaines à grande capitalisation	532 942	493 229	473 730	469 420
Actions EAEO à grande capitalisation	654 897	529 486	512 976	471 275
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	408 490	369 933	21 531	19 265
Actions de marchés émergents	395 601	310 547	72 472	73 602
Actions de sociétés fermées	61 356	62 398	623	752
Titres à revenu fixe de valeur nominale				
Quasi-espèces	79 890	79 890	89 610	89 610
Titres canadiens à revenu fixe	1 067 019	1 080 976	1 052 782	1 040 638
Actifs à rendement réel				
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	85 769	78 369	44 934	42 662
Placements immobiliers	393 630	378 357	87 922	87 390
Titres à rendement absolu	116 759	112 954	20 331	20 759
PLACEMENTS	5 699 169 \$	5 136 219 \$	3 964 971 \$	3 630 888 \$
Passif lié à des placements (note 6)	(71 282)	(71 282)	-	-
PLACEMENTS NETS	5 627 887 \$	5 064 937 \$	3 964 971 \$	3 630 888 \$

Les obligations gouvernementales mondiales et les placements dans les infrastructures sont devenus des classes d'actif au cours du présent exercice, mais aucun placement n'avait été fait dans ces classes d'actif au 31 mars 2006.

Les placements directs, les contrats dérivés et les sommes à recevoir et à payer liées à des placements sont classés par classes d'actif selon l'objectif poursuivi par les stratégies de placement d'Investissements PSP. En plus des diverses classes d'actif énoncées dans la politique sur la composition de l'actif, Investissements PSP dispose d'un certain nombre de stratégies de rendement absolu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

2 Placements (suite)

b) Répartition de l'actif

Investissements PSP a rédigé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (l'«EPNPP»). L'EPNPP établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait aux trois comptes de régime. Au cours de l'exercice, Investissements PSP a modifié sa politique relative à la composition de l'actif.

La composition de l'actif figurant dans l'EPNPP s'établit comme suit au 31 mars :

	2006		2005	
	RÉPARTITION RÉELLE DE L'ACTIF	PORTEFEUILLE CIBLE	RÉPARTITION RÉELLE DE L'ACTIF	PORTEFEUILLE CIBLE
Actions	70,2 %	62,0 %	67,3 %	63,0 %
Titres à revenu fixe	22,4	15,0	29,4	22,0
Actifs à rendement réel	7,4	23,0	3,3	15,0
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La différence entre la répartition réelle de l'actif et le portefeuille cible s'explique principalement par le fait que la pondération cible de certaines classes d'actif n'est toujours pas atteinte. Par exemple, les actifs à rendement réel comprennent des placements immobiliers et des placements dans les infrastructures auxquels on a attribué une pondération cible de 10 % et de 8 %, respectivement, alors que la pondération réelle se situe seulement à 7 % et à néant, respectivement.

c) Risque de change

Investissements PSP et ses filiales sont exposées à un risque de change découlant de la détention d'actifs autres que canadiens sous la forme de titres, de parts de caisses en gestion commune et de parts de sociétés en commandite, car la valeur des placements fluctuera en fonction de la variation des taux de change. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

Les risques de change sous-jacents nets s'établissaient comme suit au 31 mars :

DEVISE (en dollars canadiens)	2006		2005	
	JUSTE VALEUR (en milliers)	% DU TOTAL	JUSTE VALEUR (en milliers)	% DU TOTAL
Dollar américain	1 183 460 \$	57,0 %	563 120 \$	49,8 %
Euro	321 113	15,4	196 178	17,3
Yen	188 158	9,1	101 813	9,0
Livre sterling	137 118	6,6	106 751	9,4
Autres	247 141	11,9	163 574	14,5
	2 076 990 \$	100,0 %	1 131 436 \$	100,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

3 Transferts de fonds

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 828 M\$ (721 M\$ en 2005) de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Les fonds transférés provenaient des cotisations nettes de l'employeur et des employés au régime de pension des Forces canadiennes.

4 Rendement des placements

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2006		2005	
	RENDEMENT DES PORTEFEUILLES	RENDEMENT DES INDICES DE RÉFÉRENCE	RENDEMENT DES PORTEFEUILLES	RENDEMENT DES INDICES DE RÉFÉRENCE
Actions de marchés mondiaux développés				
Actions canadiennes	28,8 %	28,7 %	15,6 %	13,9 %
Actions américaines à grande capitalisation	9,5 %	7,7 %	(0,6)%	(1,8)%
Actions EAEO à grande capitalisation	20,8 %	20,0 %	4,3 %	5,9 %
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	18,6 %	19,3 %	s.o.	s.o.
Actions de marchés émergents	39,6 %	42,6 %	s.o.	s.o.
Actions de sociétés fermées	0,6 %	s.o.	(33,8)%	s.o.
Titres à revenu fixe de valeur nominale				
Quasi-espèces	2,7 %	2,8 %	2,9 %	2,2 %
Titres canadiens à revenu fixe	4,7 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %
Actifs à rendement réel				
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	10,9 %	11,8 %	8,8 %	9,2 %
Placements immobiliers	21,6 %	8,3 %	7,9 %	6,7 %
Rendement total	19,1 %	18,0 %	7,9 %	7,2 %

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes de calcul de la performance recommandées par le CFA Institute. Ils sont présentés avant déduction des charges.

Investissements PSP a déterminé les indices de référence pertinents à chaque classe d'actif. Le rendement des indices de référence est utilisé dans l'évaluation du rendement relatif de chaque classe d'actif.

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations de la répartition réelle de l'actif. Conformément à l'EPNPP d'Investissements PSP, aucun indice de référence n'est utilisé dans l'évaluation du rendement des actions de sociétés fermées pendant la période de lancement. Toutefois, afin de calculer le rendement total des indices de référence en 2006 et en 2005, les rendements réels des actions de sociétés fermées, évalués à 0,6 % et à (33,8) % respectivement, ont été utilisés.

Le rendement total du portefeuille comprend les répercussions sur le résultat des stratégies à rendement absolu. Les montants liés à la couverture des rendements sur placement ont été déduits des actifs visés par la couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

5 Charges

a) Répartition des charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels l'organisme fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation, excluant les droits de garde, ont été réparties comme suit :

	2006	2005
Compte du régime de pension de la Fonction publique	72,2 %	71,7 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	20,5	20,9
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,4
	100,0 %	100,0 %

Les charges sont financées par le Compte du régime de pension de la Fonction publique et remboursées chaque trimestre par les autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées à ce compte de régime englobent les éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2006	2005
Salaires et avantages sociaux	4 636 \$	2 209 \$
Frais généraux d'exploitation	2 291	1 502
Honoraires de consultation et de services professionnels	1 129	637
	8 056 \$	4 348 \$

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des charges d'exploitation.

6 PSP Capital Inc.

Au 31 mars 2006, PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, avait émis 350 M\$ de billets à court terme venant à échéance dans les 60 à 90 jours suivant l'émission, dont 72 M\$ ont été attribués au Compte du régime de pension des Forces canadiennes. Les fonds mobilisés ont été principalement affectés au financement de placements immobiliers.

Les charges d'exploitation engagées par PSP Capital Inc. ont été imputées à chaque compte de régime, tel que décrit à la note 5 a).